

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2024, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 12 avril 2024 à 20 heures en salle du conseil, sous la présidence du maire, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M. COSTE Philippe, M. BRAJON Sébastien, Mme VIALLE Marie-Hélène, Mme GOURCY Geneviève, M. ROLLIER Jean-Claude, M. LECOQ Gérard, Mme BOSDECHER Joëlle, M. DELAIR Alain, M. SABATIER Gaétan M. SAVY Charley, M. DOUSSON Jonathan, Mme PENSEC Annaïg.

Absents excusés : Mme CREPET Laure, M. DUFOURNAUD Thomas.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

1/ PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES 12 FEVRIER ET 22 MARS 2024

A la demande d'Annaïg PENSEC lors du dernier conseil municipal, le procès-verbal du 12 février 2024 a été modifié. Il est à nouveau soumis à l'approbation du conseil municipal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

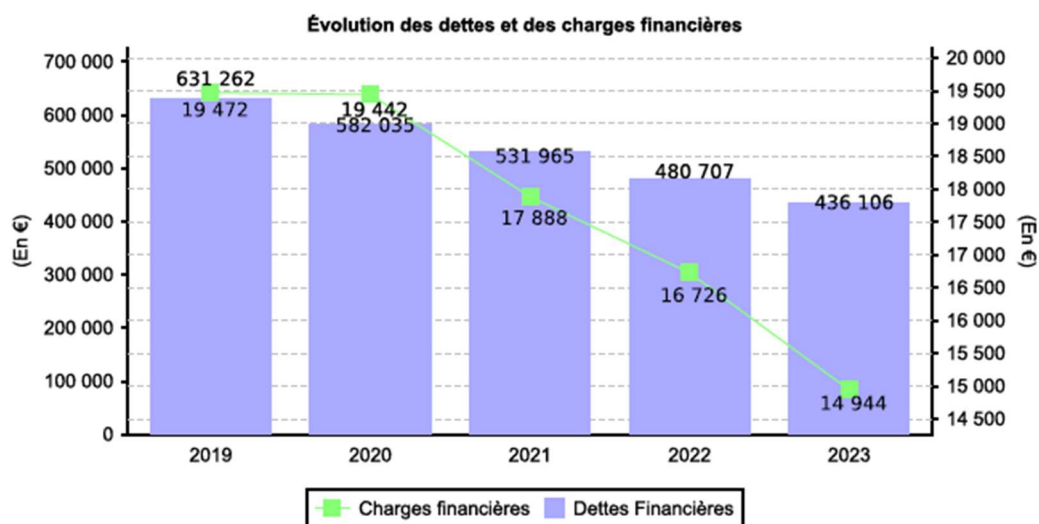
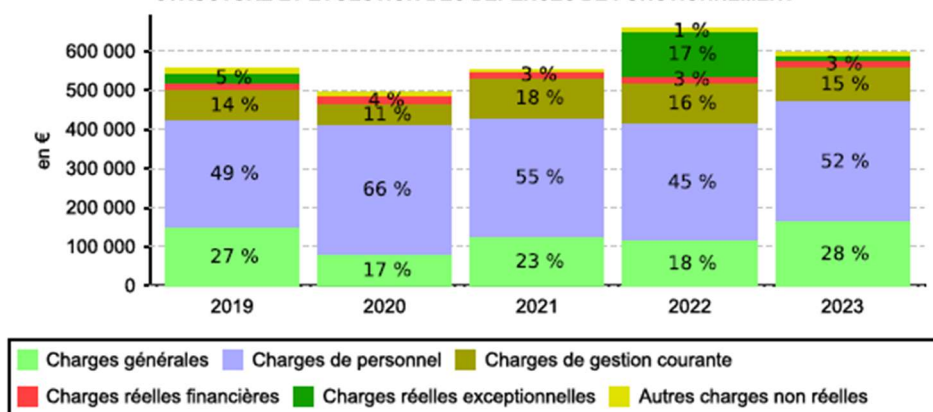
Le procès-verbal du 22 mars 202 est également approuvé à l'unanimité.

2/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

A la demande de M. le Maire, M. GENESTIER, Inspecteur des Finances Publiques, est intervenu en mairie concernant pour aider à la présentation du budget primitif 2024. Il a réitéré (comme en 2023) que les finances communales étaient saines et que les nombreux efforts budgétaires consentis commençaient à porter leur fruit.

La commune a fait un minimum d'investissement et a bien maîtrisé son budget de fonctionnement, malgré les hausses très significatives des dépenses énergétiques. Il a également rappelé qu'une commune disposant d'une école voit généralement ses dépenses de personnel augmentées de 25 % environ (voir graphique REPERES 2023). En raison de ses échéances d'emprunt élevées, la commune reste toujours sensible au niveau de sa trésorerie (pendant encore au moins 2 ans) mais peut commencer à envisager quelques plans d'investissement. Une faiblesse est soulignée, à savoir le très faible montant des recettes locatives (appartements, bâtiments...).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

2023		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Charges générales	201	266	245	231
Charges de personnel	373	358	303	301
Charges de gestion courante	107	117	124	118
Charges réelles financières	18	14	17	13
Charges réelles exceptionnelles	15	8	7	4

Strate de référence :

Population : 825

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

M. Philippe COSTE, 1^{er} adjoint chargé des finances, a été désigné pour présider la séance pour la présentation et le vote des budgets primitifs 2024.

Rappel : l'ex-budget du CCAS est intégré au budget général.

EN FONCTIONNEMENT :

Budget général de la commune : dépenses

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
11 - Charges à caractère général	179 974.20 €	198 494.20 €
12 - Charges de personnels et frais assimilés	338 100.00 €	344 623.52 €
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 362.16 €	7 362.16 €
23 – Virement à la section d'investissement	/	20 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	93 900.00 €	74 779.60 €
66 - Charges Financières	15 671.27 €	13 526.68 €
67 - Charges exceptionnelles	19 161.57 €	13 000.00 €
Total dépenses	654 169.20 €	671 786.16 €

Budget général de la commune : Recettes

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
02 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	40 675.86 €
13 - Atténuation de charges	1 500 .00€	1 500.00 €
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	15 174.00 €	11 125.00 €
73 - Impôts et taxes	57 582.00 €	63 402.30 €
731 – Fiscalité locale	304 000.00 €	304 092.00 €
74 - Dotations subventions et participations	261 113.00 €	241 491.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000.00 €	9 500.00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Total Recettes	649 369.20 €	671 786.16 €

Budget Assainissement : Dépenses

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
11 - Charges à caractère général	62 640.98 €	63 209.16 €
12 - Charges de personnels et frais assimilés	4 800.00 €	4 800.00 €
14 - Atténuation de produits	950.00 €	1 000.00 €
23 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0.00 €
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 686.00 €	1 686.00 €
Total dépenses	70 076.98 €	70 695.16 €

Budget Assainissement : Recettes

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
02 - Résultat d'exploitation reporté		59 570.16 €
70 - Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	19 149.00 €	11 125.00 €
Total Recettes	19 149.00 €	70 695.16 €

Budget Lotissement « La Bertigne » : Dépenses

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
02 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		243 377.46 €
11 - Charges à caractère général	/	/
65 - Autres charges de gestion courante	/	/
66 - Charges financières	3 092.55 €	2 774.87 €
Total dépenses	3 092.55 €	246 152.33 €

Budget Lotissement « La Bertigne » : Recettes

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
02 - Résultat de fonctionnement reporté		/
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	243 377.46 €	246 152.33 €
Total Recettes	243 377.46 €	246 152.33 €

Budget Caisse des écoles : Dépenses

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
02 - Résultat de fonctionnement reporté	/	/
11 - Charges à caractère général	39 450.00 €	40 417.71 €
Total dépenses	39 450.00 €	40 417.71 €

Budget Caisse des écoles : Recettes

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
02 - Résultat de fonctionnement reporté		7 917.71 €
74 - Dotations et participations	1 508.07 €	9 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	19 000.00 €	23 500.00 €
Total Recettes	20 508.07 €	40 417.71 €

EN INVESTISSEMENT**Budget général de la commune : Dépenses**

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
10 – Dotations, fonds divers et réserves	37 116.27 €	134 378.78 €
13 – Subventions d'investissement	108 263.00 €	48 044.48 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	93 005.64 €	38 360.64 €
021 – Virement de la section de fonctionnement		20 000.00 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	7 362.16 €	7 362.16 €
RESTE A REALISER 2023		77 900.00 €
Total dépenses	245 747.07 €	326 046.06 €

Budget général de la commune : Recettes

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé	Exercice courant
204 – Subventions d'équipement versées	6 500.00 €	6 500.00 €
21 – Immobilisations corporelles	3 000.00 €	10 000.00 €
2313 – Constructions	45 000.00 €	74 641.20 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	45 101.26 €	46 045.85 €
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	/	188 859.01 €
Total recettes	99 601.26 €	326 046.06 €

Budget Assainissement : Dépenses

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé	Exercice courant
01 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	/	/
23 - Immobilisations en cours	7 976.00 €	3 372.00 €
Total dépenses	7 976.00 €	3 372.00 €

Budget Assainissement : Recettes

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé	Exercice courant
01 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 686.00 €
21 - Virement de la section d'exploitation	/	/
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 686.00 €	1 686.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 457.00 €	/
13 - Subventions d'investissement	6 290.00 €	/
Total Recettes	20 433.00 €	3 372.00 €

Budget Lotissement « La Bertigne » : Dépenses

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé	Exercice courant
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	243 377.46 €	246 152.33 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 291.11 €	16 608.79 €
Total dépenses	259 668.57 €	262 761.12 €

Budget Lotissement « La Bertigne » : Recettes

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé	Exercice courant
001 - Solde d'exécution de la section investissement reporté		125 189.37 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	118 188.09 €	137 571.75 €
Total Recettes	118 188.09 €	262 761.12 €

A l'issue de cette présentation et des différentes précisions apportées, les budgets primitifs sont adoptés comme suivant :

- Budget général (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget assainissement (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget lotissement « La Bertigne » (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget « caisses des écoles » (fonctionnement) : **adopté à l'unanimité.**

3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2024

Après un temps de discussion, les taux d'imposition (taxes directes locales) sont votés à 12 voix pour et 1 contre, comme suivant :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : +0.2% (pas d'augmentation en 2023),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : +0.2% (pas d'augmentation en 2023),
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : + 1% (pas d'augmentation en 2023).

4/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Les membres du conseil décident des conditions et du montant des subventions allouées aux associations :

Marat Top Danse : 100 €

Maison de l'alimentation : 200 €

Gym détente : 100 €

JSP : 500 €

FNACA : 100 €

EFS : 50 €

Festiv Marat Bougnat : 0 €

ADMR : 300 €

ALCIH : 100 €

CLIC : 25 €

Club Amitié d'Automne : 100 €

LAASI : ≈ 530 €

APE : 100 €

Rucher communal : 100 €

CNCL : 100 € (nouvelle association à Marat)

Comité des fêtes : Participation aux frais des manifestations + subvention exceptionnelle en fonction de la fête

Subvention exceptionnelle au Moto club du Livradois (Trial) : 200 €

Après échange, il est rappelé que l'étude d'une éventuelle dotation est conditionnée par une demande initiale formalisée.

5/ RESSOURCES HUMAINES

Le contrat de Lisa Briand se termine le 30 avril 2024. M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal soulignent la qualité du travail et l'assiduité de Mme.

M. le Maire souhaite donc pérenniser le poste de l'intéressée et propose de se renseigner auprès du centre de gestion pour savoir quelle action mettre en place pour y parvenir. Le conseil donne son accord à l'unanimité et charge M. Le Maire de réaliser les formalités nécessaires.

6/ ECOLE

Un conseil d'école a eu lieu dernièrement. Les effectifs de l'école se maintiennent à un niveau élevé avec 65 élèves inscrits pour 2024, malgré 11 départs (10 arrivée en petite section + 1 changement d'école).

Très bonne maîtrise de la cantine avec des dépenses limitées et le projet *A Table* parfaitement intégré (idem pour la loi EGALIM).

A la suite d'une remarque lors de ce conseil d'école, M. le Maire doit faire un point avec les enseignantes pour voir si un renforcement de quelques heures par une employée communale est nécessaire avec l'arrivée de plusieurs enfants en très bas âge.

Une précision est également apportée en précisant que le budget alloué à l'école (hors fonctionnement général) était de 5 000 € maximum (4 500 € budgétisé en 2023, environ 3 200 € de réalisé).

Il est signalé que le stationnement devant l'école pose parfois problème.

7/ DOSSIER CRECHE

M. le Maire fait lecture du courrier de réponse de M. Daniel Forestier, Président d'Ambert Livradois Forez concernant le dossier crèche et le positionnement de la communauté de communes.

Les membres du conseil désapprouvent le fond et la forme du courrier et manifestent leur mécontentement.

Après une première rencontre avec M. le Préfet le 15 mars dernier, une seconde rencontre était planifiée le 15 avril mais a dû être reportée en dernière minute. Le Maire tiendra le conseil informé de la nouvelle date proposée. Dans le même temps, ce dernier souhaite inviter M. le Préfet sur la commune de Marat pour lui présenter les avantages d'un positionnement de la crèche à Marat par rapport à Vertolaye.

L'ensemble du conseil réitère sa ferme intention de tout faire pour conserver la crèche à Marat, quels que soient les recours à envisager.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Problème d'assainissement à La Roche : A l'issue d'une nouvelle rencontre, une conciliation a pu être trouvée entre Madame Hâte et les ayants-droits de la section pour pouvoir restaurer son système d'assainissement. Un courrier entérinant cette conciliation avec la signature de toutes les parties est attendu en mairie prochainement.

- Lecture d'un courrier d'ALF concernant le rappel des consignes de tri hors domicile (salle des fêtes pour Marat). A l'issue de la discussion, il est décidé de procéder à la modification du règlement et des contrats de la salle des fêtes (50 € retenue sur la caution en cas de mauvais tri). Un affichage complémentaire sera également apposé à la salle des fêtes.

- Transmission d'un flyer EUROAPI concernant les travaux entre Planche-Godon et les Plaines (voir en dernière page).

- Début avril a été organisée la seconde réunion de travail concernant la redynamisation du bourg de Marat. Environ 15 personnes, habitants et élus ont pu échanger dans un esprit très constructif. L'initiative d'une fête des voisins début juin a été évoquée, de même que celle d'un café associatif à la Maison Pouzet. Les adjoints ont précisé qu'un débit d'alcool pouvait poser problème. Un petit groupe de bénévoles va continuer de travailler sur ces projets. Une nouvelle réunion est planifiée le 14 mai à 18 h avec au programme la visite de la Maison Pouzet et du local situé sous l'appartement communal. La réunion s'est terminée par le verre de l'amitié.

- M. Gérard Lecoq souhaite revenir sur la doléance portant sur le terrain de motocross à la Sauvanie. Il précise qu'il a rencontré Madame Tournebize qui lui a fait part des importantes nuisances sonores dont elle fait l'objet lors du fonctionnement du terrain. Pour rappel, une réunion de conciliation entre propriétaire et voisinage avait été organisée en fin d'année. Gérard Lecoq se propose d'étudier quelles solutions mises en place dans d'autres communes pourraient être transposables à Marat. Il évoque qu'une solution doit probablement être identifiée au niveau du territoire Livradois-Forez, et pas seulement Marat. M. Pulby va être recontacté concernant ces nuisances.

Calendrier :

- cérémonie du 8 mai 1945 : le 11 mai
- journée du fleurissement : le 25 mai
- fête patronale : 8 et 9 mai
- tour cycliste du Pays d'Olliergues : 4 et 5 mai
- trial : 19 mai

11/ COMMENTAIRES ET EXPRESSIONS PERSONNELLES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 0 h 15.

Réhabilitation environnementale

du site de Marat (Puy-de-Dôme - 63)

Pendant les prochains mois, vous allez constater la réalisation de travaux sur un terrain d'environ 10 000 m² situé sur notre commune de Marat, entre la planche Gaudon et le ruisseau de la Penderie

Pourquoi ces travaux ?

Ces travaux, qui ont commencé par l'abattage nécessaire de quelques arbres pour préparer la bonne réalisation du chantier, sont menés pour le compte de Sanofi Winthrop Industrie (SWI, ex-Sanofi, ex-Roussel-Uclaf), sous le contrôle des autorités préfectorales (DREAL).

Pour ce chantier, SWI s'est entouré de plusieurs expertises pointues et reconnues dans les domaines de la réhabilitation environnementale et de l'écologie, en mandant la société certifiée Aecom, l'entreprise Valhoriz et le cabinet Ekium pour l'assister dans l'élaboration du projet et la conduite du chantier. Séché Environnement, spécialiste de la dépollution, a été retenu pour mener à bien ces travaux, avec Quintoli et NGE.

Pourquoi ces travaux ? Parce qu'il y a plusieurs dizaines d'années, quand les questions environnementales ne faisaient pas comme aujourd'hui l'objet d'une sensibilisation aussi active ni d'une réglementation aussi développée, Roussel-Uclaf avait été autorisé à stocker sur ce terrain les boues issues de la station d'épuration en provenance du site voisin de Vertolaye (ex-Roussel-Uclaf, aujourd'hui Euroapi, spécialiste des principes actifs pharmaceutiques) ainsi que divers autres déchets. À cette fin, cinq casiers avaient été creusés dans le granite, tapissés d'une fine couche d'argile, remblayés et recouverts de terre végétale.

Par la suite, le site a fait l'objet d'un suivi environnemental dans le cadre d'un arrêté préfectoral, et des restrictions d'usage ont été instaurées pour conserver la mémoire et s'assurer de l'absence de risque.



Caractérisation complète de la situation et réhabilitation

Depuis 2015, dans le cadre d'une démarche proactive, conformément à la méthodologie nationale de gestion des « sites et sols pollués » devenue réglementation, sous le contrôle des autorités préfectorales, Sanofi a entrepris plusieurs études et investigations environnementales.

Ces études ont permis d'aboutir à une très bonne caractérisation du site et des impacts en présence, afin de bâtir un programme de réhabilitation environnementale du terrain visant à réintégrer pleinement le site dans son environnement naturel. Ce programme a été approuvé par les autorités préfectorales. Elles contrôleront la bonne exécution des travaux et notamment le retrait des boues ainsi que leur traitement dans des filières adaptées. Les travaux devraient aboutir au printemps 2025, avec un terrain rendu à son état naturel.

Ce chantier nécessitera de réaliser des forages pour la création de parois de soutènement, des terrassements pour l'extraction des matériaux, et la circulation des véhicules pour l'amenée et le retrait des matériels et matériaux.

Même si toutes les mesures seront prises pour les minimiser (travaux sous tente, nettoyage des roues des engins...), comme tous travaux, ce chantier est susceptible d'entraîner quelques nuisances : circulation de camions (une quinzaine par jour, dûment bâchés, de préférence hors des moments où cela pourrait gêner la vie locale) pour l'évacuation des boues, et donc bruits, poussières, vibrations, peut-être quelques odeurs lors de l'excavation et du transfert de ces boues d'épuration...

Un suivi environnemental sera mené pendant les travaux et partagé avec les autorités préfectorales (DREAL).



Rendre le site à son état naturel

Au terme des travaux de retrait des pollutions, un suivi environnemental sera maintenu pendant quelques années afin de confirmer sur le plus long terme l'amélioration induite sur les milieux, avec l'objectif de lever les restrictions de fréquentation qui s'appliquent.

Le site fera également l'objet d'une remise en état finale basée sur un réaménagement paysager harmonieux avec l'ensemencement et/ou la plantation d'espèces végétales adaptées aux conditions de sol et de topographie, faisant la part belle aux essences locales et propres à favoriser le développement pérenne d'une riche biodiversité végétale et animale. À l'issue des travaux, le site sera rendu à son état naturel.

Un réaménagement paysager harmonieux pour favoriser la biodiversité

Contact : quentin.godement@sanofi.com

sanofi euroAPI AECOM Ekium Séché NGE GUINTOLI